



Ville de Castelnau-d'Aude

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Travaux de rénovation du  
centre aéré Dominique ARATA

Décision N°2025-030

Publication le

20 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20251119-DEC202530CCAS-CC  
Reçu le 20/11/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

## DECISION DU PRESIDENT

Le Président du centre communal d'action sociale de Castelnau-d'Aude,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R 123-21

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n° 2014- 12 en date du 29 avril 2014 portant délégations données à Monsieur le Président, et notamment le 2<sup>e</sup> alinéa,

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1<sup>1</sup>°

**VU** le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°2023-43 du 13 décembre 2023 : article 7.3.2

**CONSIDERANT** la volonté du CCAS d'améliorer l'offre de service à destination des enfants en rénovant le centre aéré,

**VU** la publicité réalisée dans la Dépêche du Midi en date du 02 octobre 2025, et le Moniteur en date du 10 octobre 2025,

**VU** les douze offres reçues,

**VU** les critères pondérés de jugement des offres à savoir le prix (55%) et la qualité technique des propositions (45%),

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 novembre 2025,

## DECIDE :

**Article 1:** de signer avec les entreprises suivantes les marchés de travaux permettant la rénovation du centre aéré Dominique Arata :

- Lot n°1 « Terrassement / Gros œuvre » avec ENTREPRISE CHAURIENNE DU BATIMENT sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant de 41 666,67€ HT
- Lot n°2 « Piscine » avec SWIMOTECH sise 11000 CARCASSONNE pour un montant de 24 715,00€ HT
- Lot n°3 « Electricité » avec ELECTRICITE CERVERA sise 11000 CARCASSONNE pour un montant de 9 608,00€ HT
- Lot n°4 « Menuiseries » avec ENTREPRISE HUNT sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant de 3 634,06€ HT
- Lot n°5 « Eléments de cuisine » avec SAS ACP sise 11000 CARCASSONNE pour un montant de 10 085,80€ HT
- Lot n°6 « Sol et plafonds » avec FLOHR ET FILS sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant de 22 358,37€ HT

**Article 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Président et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil d'Administration.

**Article 3 :** La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**Article 4 :** ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Préfet de l'Aude
- M. Le Percepteur
- M. le Directeur Général des Services

Fait à Castelnau-d'Aude, le 19 novembre 2025



Le Président,  
Patrick MAUGARD